



**PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

**PREFECTURE DE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE
PREFET DE LA GIRONDE**

**PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

N°

N° 2018/137

**ARRETE INTER-PREFECTORAL
portant composition de la commission permanente
du conseil maritime de la façade Sud Atlantique**

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde,
Le préfet maritime de l'Atlantique,

- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n°182/2012 du 21 mars 2012 portant règlement intérieur du conseil maritime de la façade Sud-Atlantique et notamment ses articles 3 et 8 ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n°2017/430 des 1er et 6 septembre 2017 portant renouvellement du conseil maritime de façade pour la façade maritime Sud Atlantique ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n°2017/165 du 22 avril 2016 portant composition de la commission permanente du conseil maritime de façade pour la façade maritime Sud Atlantique.
- VU le procès-verbal de l'élection à la commission permanente du conseil maritime de la façade Sud-Atlantique du 27 juin 2018 ;

ARRETENT

Article 1^{er}

Sont déclarés membres de la commission permanente du conseil maritime de la façade Sud Atlantique :

Au titre du collège « État et établissements publics » :

Titulaire

Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique

Suppléant

La directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Au titre du collège « des collectivités territoriales et de leurs groupements » :

Titulaires

Mme Nathalie LE YONDRE - Maire d'Audenge

M. Benoît BITEAU - Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

M. Jean-Pierre TALLIEU - Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Suppléant

M. Jean-Louis LEONARD - Maire de Châtelailon-Plage

Au titre du collège « activités professionnelles et entreprises » :

Titulaires

M. Patrick LAFARGUE - Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine

M. Philippe RENIER - Grand port maritime de Bordeaux

M. Fernand BOZZONI - Armateurs de France

Mme Sandra CLAEYS -Fédération des industries nautiques

Suppléants

M. Philippe MICHEAU - Représentant des pêcheurs à pied

M. Hugues BERBEY- Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction - Aquitaine

M. Antoine MONTEILLET - Syndicat des énergies renouvelables

M. Thierry LAFON - Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine

Au titre du collège « des salariés des entreprises » :

Titulaires

M. Nicolas MAYER - Confédération générale des travailleurs

M. Frédéric CHARRIER- Union nationale des syndicats autonomes

Suppléants

/

Au titre du collège « des usagers de la mer et du littoral et des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » :

Titulaires

M. Bernard LABBE - Fédération française d'étude et de sports sous-marins

M. Jean-Marie FROIDEFOND - Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

M. Jean-Pierre CAMUT- Coordination environnement du bassin d'Arcachon

M. Claude MULCEY - Fédération national des pêcheurs plaisanciers

Suppléants

Mme Marie DUVAL - Fédération française de canoë kayak

Mme Annick DANIS - Fédération national des pêcheurs plaisanciers

M. Bernard IUNG - Centre permanent d'initiation à l'environnement Médoc

Mme Cristina BARREAU - SURFRIDER

Article 2

Est déclarée présidente de la commission permanente :
Mme Nathalie LE YONDRE – Maire d’Audenge

Article 3

Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique est chargé de l’exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le **05 SEP. 2010**

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
préfet de la Gironde,



Didier LALLEMENT

A Brest, le **31 AOUT 2010**

Le préfet maritime de l’Atlantique,



Emmanuel de OLIVEIRA